SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017 1.0

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Code du produit 91748-06, 91757-08

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Kimberly-Clark Corporation

1400 Holcomb Bridge Road

Roswell 30076-2199 USA

Téléphone : 1-888-346-4652

Numéro de téléphone en cas : 1-877-561-6587

d'urgence

Adresse de courrier électro-

nique Personne respon-

sable/émettrice

: sdscontact@kcc.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Les pourcentages du mélange qui suivent consistent en ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue: 11.8 %

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Perlite	93763-70-3	>= 1 - < 5
distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	>= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers soins.

En cas de contact avec la

peau

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017 1.0

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si des symptômes d'irritation de l'oeil

apparaissent ou persistent.

En cas d'ingestion Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Boire 1 ou 2 verres d'eau.

Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, appeler

immédiatement un médecin.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers soins.

Inconnu.

Avis aux médecins Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers soins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Produits de combustion dan-

gereux

Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures

non brûlés (fumée).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises

en cas de déversement.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Rincer à l'eau.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Éviter les déversement sur le plancher car le produit peut

devenir très glissant lorsque mouillé.

Conditions de stockage

sures

Pas de conditions spéciales d'entreposage requises.

SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

1.0 11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Perlite	93763-70-3	TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	10 mg/m3	CA ON OEL
distillates (petroleum), hydro- treated light	64742-47-8	TWA	200 mg/m3 (Sous forme de vapeur d'hydro- carbure total)	CA BC OEL
		TWA	200 mg/m3 (Sous forme de vapeur d'hydro- carbure total)	CA AB OEL
		TWA (Brouil- lard)	5 mg/m3	CA AB OEL
		STEL (Brouil- lard)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (Brouillard)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VECD (Brouillard)	10 mg/m3	CA QC OEL
		LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL

Équipement de protection individuelle

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Mesures d'hygiène : inutile dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Point d'éclair : ne s'enflamme pas

Limite d'explosivité, supé-

ieure

Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits incompatibles : Pas d'information disponible.

SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

1.0 11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Évaluation: Pas d'irritation de la peau Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux Évaluation: Pas d'irritation des yeux

STOT - exposition unique

Produit:

Remarques: Sans objet

STOT - exposition répétée

Produit:

Remarques: Sans objet

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification de toxicité par aspiration

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

distillates (petroleum), hydrotreated light:

Coefficient de partage (n- : log Pow: env. 3.3 - 6

octanol/eau) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur BPL: Pas d'information disponible.

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

1.0 11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation lo-

cale en vigueur.

Emballages contaminés : Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation Internationale

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EMS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisa-

SCOTT® Super Duty Hand Cleanser with Grit

Version Date de révision: Numéro de la FS: Date de dernière parution: -

1.0 11-07-2017 100000008451 Date de la première parution: 11-07-2017

tion internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante: SDS - Fiche technique de santé-sécurité: TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Date de révision : 11-07-2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA/3F